

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lée-Chinh AVENA	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Michèle CHALLAUX
M. Joël MEKHANTAR		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MARCHAND pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Site Divia - Transformation des entrepôts en réserves culturelles - Définition du programme et de l'enveloppe prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de subventions - Demande de permis de construire

Les réserves culturelles sont actuellement stockées dans les bâtiments situés dans le futur éco-quartier Jardin des Maraîchers. Des travaux d'aménagement de voirie et de déconstruction des bâtiments existants débutent à compter de septembre 2013 sur le site, nécessitant le déplacement des réserves culturelles.

Depuis le début du mois de mai 2013, le centre d'exploitation Divia, situé 40 rue de Longvic à Chenôve est libéré de tout occupant, et sert exclusivement d'entrepôt pour le Tram. Une réflexion a été engagée sur le devenir de la parcelle libérée.

C'est pourquoi, il est proposé de transformer ces entrepôts, de même que le bâtiment administratif, en équipement culturel mutualisé, permettant l'accueil d'associations culturelles présentant un rayonnement régional, ainsi que des réserves culturelles à but communautaire. Un bail pourra être établi avec la Ville de Dijon.

Dans sa partie Ouest, il est précisé que ce tènement foncier offre par ailleurs l'opportunité de réaliser une opération de construction d'habitat.

Le programme des travaux consistera en une phase préalable permettant l'aménagement de réserves dans l'actuelle cabine de peinture ainsi que dans la station d'essence et de lavage.

Une phase définitive permettra l'aménagement de l'ensemble des garages et des ateliers afin d'accueillir les réserves culturelles et les décors d'opéra d'intérêt communautaire.

Le site sera classifié « installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) » compte tenu du volume qui sera stocké.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 350 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse. La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par les services du Grand Dijon. La surface totale des locaux à rénover est évaluée à 5 100 m² de surface de plancher. Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, le Grand Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'adopter** le programme des travaux de transformation des entrepôts Divia en réserves culturelles ;
- **d'arrêter** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 350 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse ;
- **de dire** que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits 2013 et suivants ;
- **de décider** de confier la maîtrise d'œuvre aux services du Grand Dijon ;
- **de déposer** les demandes de permis de construire ainsi que tous les documents administratifs qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.